

COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **COMMUNE DE SAINT-GENEST** 3 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, et le vendredi trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, 1er Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Mme FARSAT Marie-Thérèse, Mme RACOT Mireille, M. ARNAUD Jean-Marc, M. BERNARD Jean-Pierre, M. CHICOIS Didier, M. JAILLET Pierre, M. LEROY Christian, M. PRIGENT Didier, M. VERNADAT Serge.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. MAIRE Patrick à M. PRIGENT Didier. M. RAYMOND Guillaume à M.CHICOIS Didier.

Secrétaire de séance :

Date de convocation: 23 février 2017

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2017 à l'unanimité.

Objet:

Monsieur BERNARD, 1er Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Compte de gestion 2016

Monsieur Le 1er Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrir et des mandats émis est conforme à ses écritures soit:

Investissement:

192 372,95 € Dépenses : 280 787,62 € Reste à réaliser : 349 181,84 € Recettes: 76 946,91 € Reste à réaliser : fonctionnement:

VOTE:

203 352,82 € Dépenses : 407 344,24 € Recettes:

CONTRE: 0

Résultat de clôture de l'exercice : ABSTENTION: 0

POUR: 11

156 810,89 € Investissement: 203 991,42 € Fonctionnement 360 802,31 € Résultat global

1

Le compte de gestion 2016 est approuvé par le Conseil Municipal

Objet:

Examen et vote du compte administratif 2016 du budget communal

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier PRIGENT, Adjoints aux finances, élu président de séance en application de l'article L.2114-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif (M14) de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le 1er Adjoint qui s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion établi par le percepteur, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

INVESTISSEMENT:

DEPENSES	
Prévues	588 439,22 €
Réalisées	192 370,95 €
Reste à réaliser	280 787,62 €

RECETTES Prévues

588 439,22 € 349 181,84 € Réalisées Reste à réaliser 76 946,91 €

FONCTIONNEMENT:

DEPENSES	
Prévues	399 552,36 €
Réalisées	203 352,82 €

RECETTES Prévues Réalisées

399 552,36 € 407 344,24 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement 156 810,89 € 203 991,42 € Fonctionnement 360 802,31 € Résultat global

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

VOTE:

POUR: 11 Retour de Monsieur le 1er Adjoint dans la salle du conseil.

Objet:

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice

Affectation des résultats 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :

58 007,06 €

Un excédent reporté de :

145 984,36 €

Soit un excédent de fonctionnement reporté	203 991,42 €
Un excédent d'investissement de :	156 810,89 €
Un déficit des restes à réaliser de :	203 840,71 €
Soit un besoin de financement de :	47 029,82 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de 2016

VOTE:

comme suit :

Résultat d'exploitation au 30/12/2016 : excédent
Affectation complémentaire en réserve (1068)
Résultat reporté en fonctionnement (002)
Résultat d'investissement reporté (001) : 203 991,42 €
47 029,82 €
156 961,60 €
156 810,89 €

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

1 EXCEDENT

POUR: 11 EX

Monsieur BERNARD, expose que la commission travaux s'est réunie le 20 février 2017 afin d'étudier les divers devis concernant le lot 2 : broyage et le lot 3 : entretien des espaces verts.

ution des lots ien de la commune :

.:

La commission fait part au Conseil municipal du chiffrage des divers devis reçus.

broyage entretien espaces

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer

les lots 2 et 3 aux entreprises suivantes :

VOTE: > lot 2 – broyage : Entreprise

▶ lot 3 – entretien espaces verts : Entreprise

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

POUR: 11

Le chiffrage des prestations des lots attribués est annexé à la présente délibération.

_:
ux de busage pour le

te de propriétaires à

Monsieur BERNARD, 1er Adjoint, expose au Conseil Municipal que des propriétaires ont sollicité la commune pour le busage des fossés en bordure de leurs parcelles situées à Crozat.

Suite à l'étude des différents devis reçus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir l'Entreprise Yannick RAYMOND pour un montant de 3 384 € H.T.;
- DECIDE de réaliser les travaux de mise en place de busage des fossés à la demande des propriétaires;
- **PRECISE** que les matériaux nécessaires seront fournis par la commune ;
- DECIDE que les demandeurs prendront en charge la fourniture des buses, des regards et du remblai de substitution;
- PRECISE que les tarifs sont valables pour l'année 2017 ;

VOTE:

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0 POUR: 11 **DECIDE** d'établir une convention avec chaque demandeur valant engagement sur les modalités de financement des

travaux.

Objet:

Monsieur BERNARD, 1er Adjoint, explique que des travaux doivent être réalisés :

Travaux à Montplaisir et Busseuille

Montplaisir : création d'une plateforme pour le passage du camion SICTOM

Busseuille: création d'un fossé

Après examen des divers devis, Le Conseil municipal, après en VOTE: avoir délibéré, DECIDE d'attribuer les travaux à l'entreprise GTA G. KURTZ

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

POUR: 11

Montplaisir pour un montant de 800 € H.T. Busseuille pour un montant de 240 € H.T.

Objet:

Indemnités des élus

Monsieur BERNARD explique que les indemnités des Élus ne font plus référence à l'indice brut terminal 1015 conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 223-24 et comme délibéré en séance du 30 mars 2014 mais au nouvel indice brut terminal de la fonction publique qui est applicable aux Indemnités de fonction des Élus Locaux en lieu et place de l'indice 1015.

VOTE:

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0 POUR: 11**

ADOPTE le nouvel indice brut terminal de la fonction publique pour le règlement des indemnités des Elus.

Questions diverses:

- Suite aux incivilités dont il a été fait état dans notre précédent compte-rendu, il a été décidé de déposer de grosses pierres pour empêcher la traversée du terre-plein à l'entrée du bourg, côté
- Les gouttières à l'arrière de l'école sont en très mauvais état. Un devis est en cours d'étude pour leur réfection.
- La commission numérotation des rues va se réunir le vendredi 17 mars 2017 à 19 heures afin d'évaluer le nombre de poteaux, plaques et autres éléments nécessaires à la nouvelle signalisation et pouvoir ainsi demander des devis.

- La convention établie entre la Commune de St Genest et Monsieur Jean Luc AIT AAMAR va prendre fin. Une solution sera donc étudiée pour la mise en place d'un nouveau contrat.
- Il a été constaté une importante consommation de fuel pour le chauffage de l'école et de la mairie. La chaudière a 10 ans. Le SDE propose de faire une étude sur site, le mardi 7 mars 2017, afin de déterminer le moyen de chauffage le plus avantageux en prévision de son remplacement.
- Une proposition d'ORANGE est en cours d'étude en vue de modifications du contrat de fourniture et d'entretien de ce fournisseur.
- Une réunion du RPI a eu lieu le 24 février 2017, durant celle-ci a été décidé le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de Madame Elodie ACHALME qui arrive à échéance le 30 août 2017,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures

Signatures: M. ARNAUD Jean-Marc: M. BERNARD Jean-Pierre: M. CHICOIS Didier: Mme FARSAT Marie-Thérèse M. JAILLET Pierre: M. LEROY Christian: M. PRIGENT Didier: Mme RACOT Mireille: M. VERNADAT Serge: